

ATTENTION : il est important de bien réfléchir à la hiérarchisation des vœux en fonction des préférences, sans oublier de prendre en compte l'éloignement, coût, difficulté d'accès de l'établissement...

Site : www.admission-postbac.fr

Démarche préalable

➤Avoir une adresse e-mail valide :

- elle sera demandée lors de l'inscription sur le site
- elle sera utile tout au long de la procédure (rappel des dates importantes, alerte en cas de pièce manquante au dossier, ...)

➤Avoir avec soi

- **le n°INE** (il figure sur le relevé de notes obtenues aux épreuves anticipées de français du bac)
- **les bulletins scolaires** de 1ère et du 1er trimestre de Terminale

⇒ 1ère étape : Du 20 janvier au 20 mars 2017

➤1ère inscription et constitution du dossier électronique :

Saisir le numéro INE et la date de naissance → **n°Identifiant et code confidentiel** (à conserver tout au long de la procédure)

➤Saisir l'**adresse e-mail** sur laquelle sera envoyé le **CODE d'activation du dossier** → à copier sur le dossier afin de poursuivre votre inscription.

➤Saisir ensuite l'ensemble des demandes de poursuite d'études

ATTENTION : si vous souhaitez poursuivre en Licence 1, Il faut impérativement se pré-inscrire sur le portail et par conséquent y saisir le vœu L1.

➤**Classer tous les vœux par ordre de préférence en les numérotant** (certains BTS par apprentissage sont dans la procédure) → Cet ordre pourra toujours être modifié jusqu'au **31 mai 2017**.

➤Une fois sûr(e) du choix de formations,

- **valider les vœux**
- **imprimer les fiches de vœu** correspondantes (*y compris pour une L1*).

Ces deux opérations sont obligatoires pour avoir **une fiche pédagogique** fournie par le lycée d'origine. Date limite d'envoi des dossiers : **2 avril 2017**

⇒ 2ème étape : 2 avril 2017, date limite d'envoi des dossiers « papier »

➤**Constitution du (ou des) dossier(s) « papier »** : Un dossier par formation sélective demandée. Rassembler l'ensemble des documents demandés dont la liste figure sur chaque fiche de vœu imprimée. Les fiches pédagogiques sont dématérialisées et accessibles par les établissements d'accueil.

➤**Envoi des dossiers dans les établissements sollicités** si une pièce manque au dossier, un mail est envoyé au postulant.

➤**Suivi de la bonne réception de tous vos dossiers jusqu'au 8 mai 2017** en se connectant au dossier électronique

IMPORTANT

Bien réfléchir à l'ordre de priorité/de hiérarchie des vœux car même retenu(e) sur plusieurs vœux, seulement **une seule proposition** d'admission sera faite **sur le vœu le mieux placé dans la liste** (et les autres vœux moins bien placés disparaîtront).

⇒ 3ème étape : 3 phases de propositions d'admission

- 1ère phase :** 8 au 13 juin à 14h00 – Réponse des candidats avant le 13 juin 2017, 14h00
2ème phase : 26 juin au 1^{er} juillet à 14h00 – Réponse des candidats avant le 1^{er} juillet 2017, 14h00
3ème phase : 14 au 19 juillet à 14h00 – Réponse des candidats avant le 19 juillet 2017, 14h00

Dès la 1ère phase de proposition, se connecter au dossier pour savoir si une proposition d'admission est faite :

- si c'est le cas, **vous avez 5 jours pour y répondre**
- sinon, vous vous déconnectez jusqu'à la prochaine phase de propositions

4 réponses possibles pour les 2 premières phases :

- « **Oui définitif** » : j'accepte cette proposition. Aucune autre proposition ne me sera faite. Si votre premier vœux est admis, vous devez répondre « OUI définitif », car c'est votre premier vœu (d'où importance de la hiérarchie des vœux)
- « **Oui mais** » : j'accepte la proposition pour l'instant mais je maintiens ma candidature pour mes vœux mieux placés; je dois donc me reconnecter à la phase suivante
- « **Non mais** » : je refuse cette proposition mais je maintiens ma candidature pour mes vœux mieux placés ; je dois donc me reconnecter à la phase suivante
- « **Démission générale** » : je ne veux plus être candidat à aucune formation

Tant que vous ne répondez pas par «oui définitif», vous devez vous connecter à **chaque nouvelle phase de propositions** et au minimum confirmer votre réponse précédente

⇒ 4^{ème} étape : Fin juin-début juillet – Inscription administrative

➤ Dès que la réponse est « oui définitif », un message indique la marche à suivre pour effectuer l'**inscription administrative**. Dans le cas contraire, il faut contacter l'établissement concerné.

Procédure Complémentaire

➤ Pour qui ?

Les candidats qui ne se sont pas inscrits à la procédure dans les délais impartis ou ceux qui n'ont eu aucune proposition d'admission à l'issue de la procédure d'admission

➤ Comment faire ?

Se connecter sur le site, **consulter la liste évolutive des formations** disposant encore de places. Si une ou plusieurs de ces formations vous intéresse(nt), **constituer** (ou compléter le dossier de candidature pour les candidats déjà inscrits) **et formuler une liste de vœux en sélectionnant les formations** dans le menu déroulant.

Puis, **consulter le dossier électronique** pour savoir si une place est proposée par un établissement

➤ Quand ?

A partir de 27 juin 2017, 14h00 jusqu'au 25 septembre 2017

Vous pouvez consulter le diaporama APB 2017 sur le site stfelixlasalle.fr